



## La Caisse de dépôt et placement du Québec investit dans les sables mouvants de l'Alberta

Par [Marie Durand](#), [André Lafrance](#), et [Louise Rémi](#)

Mondialisation.ca, 18 décembre 2014

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

C'est avec indignation que nous avons appris récemment que la Caisse de dépôt et placement du Québec avait de nouveau investi dans des entreprises pétrolières de l'Ouest du Canada, haussant notamment de 70 % sa participation dans la compagnie TransCanada[1].

Nous invitons la Caisse à reconsidérer ces placements à la lumière de sa politique d'investissement responsable, selon laquelle la gestion complète et intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement doit prendre en considération les éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance)[2].

En investissant dans ces entreprises, la Caisse apporte son soutien à un secteur qui met en péril non seulement notre économie, mais aussi de nombreux écosystèmes sensibles. L'extraction du pétrole des sables bitumineux produit en effet plus de gaz à effet de serre (GES) que l'extraction du pétrole conventionnel, ce qui amplifie le dérèglement climatique, et son transport par pipeline, par train ou par bateau présente des risques inacceptables tant pour le Québec que pour le Canada et la planète.

Doit-on par ailleurs faire un rapprochement entre ces investissements et la décision de la Caisse de financer la cimenterie de Port-Daniel (100 millions de dollars), où seraient brûlés les résidus de raffinage du pétrole? Ce projet, s'il voyait le jour, serait l'un des plus polluants de l'histoire du Québec et ferait à lui seul augmenter de 10 % les émissions de GES de notre secteur industriel. Les Québécois ne veulent pas que leur pays devienne la poubelle de l'Ouest canadien, ni une autoroute pour son pétrole sale.

Selon l'*Institut de recherche en économie contemporaine*[3], les allers-retours des dirigeants entre les filières gazière et pétrolière et certaines de nos institutions publiques auraient rendu possible le virage du modèle énergétique québécois en faveur du développement des énergies fossiles. Ces personnes « ... se sentent dans leur droit d'imposer des projets à la société québécoise en prétendant qu'ils "généreront de la richesse" »[4]. Cela pourrait expliquer, du moins en partie, pourquoi la transition vers une économie plus verte se fait attendre au Québec.

Avec ce genre de placements, la Caisse annule les effets positifs de ses investissements dans les énergies vertes. Que pourrait faire la Caisse pour vraiment donner suite à sa politique d'investissement responsable et respecter le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs?

Il est à notre avis impératif que les placements de la Caisse respectent le droit des

Québécois de vivre dans un environnement sain et souscrivent à l'obligation de protéger le territoire et les espèces qu'il abrite. La Caisse doit davantage tenir compte du principe de précaution et s'abstenir de contribuer au transport du pétrole des sables bitumineux au Québec, par pipeline, par train, ou par bateau. Plus globalement, devant l'urgence climatique, la Caisse doit éviter d'investir dans des entreprises qui affectent le climat mondial en produisant des quantités énormes de GES.

Plus que jamais, nous croyons à un modèle québécois durable, qui développe et met à profit nos ressources énergétiques vertes.

En conséquence, nous demandons à la Caisse de dépôt et placement du Québec de respecter notre identité et notre dignité en adoptant une stratégie de financement qui reflète vraiment l'esprit de sa mission.

Marie Durand, André Lafrance, Louise Rémi pour le mouvement citoyen *Alerte Pétrole Rive-Sud*

---

[1]

<http://argent.canoe.ca/nouvelles/canada/la-caisse-de-depot-achete-des-titres-de-petrolieres-18112014>

[2]

[https://www.lacaisse.com/sites/all/files/medias/fr/gouvernance/documents/politique\\_investissement\\_responsable\\_fr.pdf](https://www.lacaisse.com/sites/all/files/medias/fr/gouvernance/documents/politique_investissement_responsable_fr.pdf)

[3] [http://www.irec.net/upload/File/note\\_de\\_recherchecdp14fevrier2012.pdf](http://www.irec.net/upload/File/note_de_recherchecdp14fevrier2012.pdf)

[4] [http://www.irec.net/upload/File/noterecherchecdpavril2012\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/noterecherchecdpavril2012(1).pdf)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Marie Durand](#), [André Lafrance](#), et [Louise Rémi](#), Mondialisation.ca, 2014

---

Articles Par : [Marie Durand](#),  
[André Lafrance](#), et [Louise Rémi](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)